

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

<b>Collectivité :</b>	Ville de Nancy
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 216 000 euros HT
<b>Référence :</b>	VDN_2025_020bis
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le mardi 13 janvier 2026 à 13:20:01
<b>Date de clôture :</b>	Le lundi 02 février 2026 à 12:00:00
<b>Titre :</b>	Prestations de services divers dans les bâtiments de la Ville de Nancy – Contrôles techniques divers – Installations électriques – Relance
<b>Descriptif :</b>	La présente consultation fait suite à une déclaration sans suite pour motif d'intérêt général, notamment pour redéfinition du besoin, conformément à l'article R. 2185-1 du Code de la commande publique.

La présente consultation a pour objet la réalisation de prestations de services divers dans les bâtiments de la Ville de Nancy, comprenant des contrôles techniques divers et des interventions sur les installations électriques.

Ces prestations concernent la vérification annuelle de la conformité des installations électriques des bâtiments de la Ville de Nancy.

La désignation des prestations prévues au marché sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Le lieu d'exécution du présent marché est la ville de Nancy.

Les différents bâtiments concernés sont listés à l'annexe n°1 du CCTP intitulée "Vérification réglementaire des installations électriques des bâtiments de la Ville de Nancy".

### REGISTRE DES QUESTIONS / REONSES REONDUES COLLEGIALEMENT

**Question n° 1 BUREAU VERITAS**

**Posée le 13/01/2026 à 13:58:29**

*Bonjour, vous relancez la consultation mais dans le DCE, le règlement de consultation est toujours daté au 24/10/25. Est ce normal ? D'autres documents du DCE auraient ils dû être modifiés ? Merci d'avance pour vos réponses, bien cordialement*

**Répondu le 13/01/2026 à 14:45:51**

*Bonjour,*

*Merci pour votre message et votre vigilance.*

*Effectivement, la date figurant sur le règlement de la consultation correspondait à une version antérieure. Le document a depuis été corrigé et mis à jour sur la plateforme. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour cette confusion.*

*Concernant les autres pièces du DCE, seules les modifications suivantes ont été apportées par rapport à l'ancienne consultation :*

- *La date limite de réception des offres : le 02/02/2026 à 12h00 ;*
- *Le montant maximum de la partie accord-cadre à bons de commande ;*
- *La date estimative de notification du marché.*

*Le reste des documents et des dispositions demeure inchangé.*

*Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.*

*En vous remerciant pour l'intérêt porté à notre consultation.*

*Respectueusement.*

*Le service commande publique de la Ville de Nancy*

---